



Année d'imposition : _____

- Les renseignements fournis dans ce formulaire visent l'année d'imposition indiquée à droite.
- Lisez les renseignements et les instructions à la **page 2** de ce formulaire avant de le remplir.
- Le particulier nommé à la partie **A** (ou son représentant légal) doit signer la partie **G**. Votre déclarant par voie électronique doit remplir la partie **D** (avant que votre déclaration ne soit transmise) et la partie **E** (une fois que la déclaration a été transmise).
- Remettez l'original signé du formulaire à votre déclarant par voie électronique, et conservez une copie pour vous même.

Partie A – Identification et adresse telles qu'indiquées sur votre déclaration (obligatoire)

Prénom	Nom de famille			Numéro d'assurance sociale			
Adresse postale : n° d'app. – n° et nom de la rue		CP	RR	Ville	Prov./Terr	Code postal	

Obtenez votre courrier de l'ARC par voie électronique dans Mon dossier à canada.ca/mon-dossier-arc (facultatif)

Adresse de courriel : _____

En fournissant une adresse courriel, je m'abonne pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et j'accepte les conditions d'utilisation à la **page 2** de ce formulaire

Partie B – Déclaration des montants de votre déclaration de revenus et de prestations (obligatoire)

Inscrivez les montants suivants figurant dans votre déclaration, s'il y a lieu :

Revenu total (ligne 15000)	_____	Remboursement (ligne 48400)	_____
Revenu imposable (ligne 26000)	_____	ou	
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux (ligne 35000)	_____	Solde dû (ligne 48500)	_____

Partie C – Accord pour débit préautorisé (facultatif)

Voulez-vous préautoriser l'ARC à retirer un montant déterminé de votre compte bancaire ? Si oui, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

J'autorise par la présente le déclarant par voie électronique à créer ce débit préautorisé personnel en mon nom. J'autorise l'ARC à retirer automatiquement les fonds de mon compte bancaire conformément aux détails de l'accord précisé ci-dessous. Je confirme que j'ai lu et compris les renseignements sur le débit préautorisé et les modalités à la **page 2** du présent formulaire.

Signature

_____	_____	_____
Année	Mois	Jour

Paiement unique de votre Déclaration de revenus et de prestations qui sera prélevé le _____, au montant de _____

_____	_____	_____
Année	Mois	Jour

Partie D – Identification du déclarant par voie électronique (obligatoire)

En signant la partie **G** ci-dessous, je déclare que la personne ou l'entreprise ci-dessous transmet par voie électronique la nouvelle déclaration de revenus et de prestations ou la déclaration modifiée de la personne nommée à la partie **A**. La partie **G** doit être signée avant que la déclaration soit transmise électroniquement.

Nom de la personne ou de l'entreprise : _____ Numéro du déclarant par voie électronique : _____

Partie E – Numéro de contrôle du document (obligatoire)

Le numéro de contrôle du document généré pour mon enregistrement électronique : _____

Partie F – Livraison de vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation (vous devez faire un choix)

Comment voulez-vous recevoir vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation?

Choisissez une des méthodes électroniques suivantes :

Je me suis inscrit (tel qu'indiqué à la partie A ci-haut) ou je suis déjà inscrit pour recevoir les avis par courriel de l'ARC et je peux consulter mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation en ligne.

J'aimerais que mon déclarant par voie électronique reçoive l'unique avis de cotisation électroniquement par l'entremise de son logiciel et qu'il m'en fournisse une copie.

Je comprends qu'en cochant (✓) la case ci-dessus, j'autorise l'ARC à rendre accessible électroniquement le résultat de ma cotisation et mon avis de cotisation et de nouvelle cotisation au déclarant par voie électronique (incluant un escompteur) nommé à la partie **D**. Je recevrai maintenant une copie de mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation de mon déclarant par voie électronique. Pour plus de renseignements, lisez la **page 2** du présent formulaire.

OU

J'aimerais recevoir l'avis de cotisation et de nouvelle cotisation sur papier par Postes Canada.

Je recevrai mes avis de cotisation et de nouvelle cotisation par Postes Canada une fois que ma déclaration ou la déclaration modifiée aura été évalué. Si je me suis déjà inscrit pour recevoir des avis par courriel de l'ARC et que j'ai coché cette case, je comprends que je ne recevrai pas une copie de mon avis par l'entremise de Postes Canada.

Partie G – Déclaration et autorisation (obligatoire)

J'atteste que les renseignements inscrits aux parties **A**, **B** et **D** sont exacts et complets et qu'ils révèlent la totalité de mes revenus de toutes provenances. J'atteste également avoir lu les informations à la **page 2** du présent formulaire, et que le déclarant par voie électronique identifié à la partie **D** transmet électroniquement ma déclaration. J'autorise ce déclarant par voie électronique à communiquer avec l'ARC pour corriger des erreurs ou des omissions.

Signature (de la personne indiquée à la partie A ou de son représentant légal)

_____	_____	_____
Année	Mois	Jour

Nom et titre du représentant légal

Renseignements et instructions

Conditions d'utilisation des avis par courriel

L'Agence du revenu du Canada (ARC) enverra des avis par courriel à l'adresse courriel que vous nous avez fournie pour vous informer que vous avez reçu de la correspondance de l'ARC dans Mon dossier, et pour vous informer de certains changements aux renseignements du compte et d'autres renseignements importants au sujet du compte. Les alertes par courriel qui sont offertes pour ce service peuvent changer. Comme des alertes peuvent être ajoutées ou supprimées de ce service, vous pourriez ne pas être informé de chaque changement.

Pour consulter le courriel de l'ARC en ligne, vous devez être inscrit à Mon dossier, ou si vous êtes un représentant, vous devez être inscrit à Représenter un client et être autorisé pour ce compte. Tout le courriel de l'ARC disponible dans Mon dossier sera présumé avoir été reçu le jour où l'avis par courriel a été envoyé. Toute pièce de courriel admissible à la livraison électronique ne sera plus imprimée et envoyée par la poste.

Il est de votre responsabilité d'assurer que l'adresse courriel que vous fournissez à l'ARC est exacte et de la mettre à jour lorsqu'elle change. Les avis par courriel de l'ARC sont assujettis aux conditions de toute entente avec votre fournisseur de services mobiles ou d'Internet. Vous êtes responsable de tout frais qu'ils vous imposent.

Ces avis par courriel sont envoyés sans être chiffrés et ne sont pas sécurisés. Les avis par courriel peuvent être perdus ou interceptés, ou peuvent être vus ou modifiés par d'autres personnes qui ont accès à votre compte de courriel. Vous acceptez ce risque et reconnaissez que l'ARC ne sera pas tenue responsable si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser ou de recevoir les avis par courriel, et qu'elle ne sera pas responsable de tout retard ou de toute incapacité d'émettre les avis.

Les présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiées de temps à autre. L'ARC enverra un préavis avant la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions. Vous acceptez que l'ARC puisse vous aviser de ces modifications en envoyant à l'adresse de courriel que vous avez fournie, soit les nouvelles conditions, soit l'information sur l'endroit où elles se trouvent. Vous acceptez que votre utilisation de ce service après la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions constitue votre acceptation des nouvelles conditions. Si vous n'acceptez pas les nouvelles conditions, vous devez enlever l'adresse courriel que vous avez fournie et ne plus utiliser le service.

Partie C – Accord pour débit préautorisé (facultatif)

Le débit préautorisé (DPA) est une option libre-service de paiement électronique. Lorsque vous choisissez cette option, vous autorisez l'ARC à prélever un montant prédéterminé directement sur votre compte bancaire, à la date précisée, pour payer vos impôts.

Pour annuler ou modifier un accord de débit préautorisé

Si vous souhaitez annuler ou modifier votre accord de DPA, allez au site Web de l'ARC à canada.ca/mon-dossier-arc, sélectionnez Ouvrir une session/M'inscrire, puis cliquez sur Mon dossier. Les modifications entreront en vigueur dans les cinq jours ouvrables. Vous pouvez également soumettre votre demande à l'ARC par télécopieur au **204-983-0924** ou par courriel à l'adresse suivante :

L'unité de DPA
Section du traitement des paiements
Centre Fiscal de Winnipeg
66 chemin Stapon
Winnipeg MB
R3C 3M2

Veillez noter que les modifications soumises à l'ARC par télécopieur ou courrier peuvent prendre jusqu'à 30 jours pour entrer en vigueur. Si vous n'informez pas l'ARC à temps de telles modifications, vous pourriez avoir à payer des frais si l'institution financière n'est pas en mesure de traiter un débit conformément à votre accord.

Droits de recours

Vous êtes en droit de recevoir un remboursement pour un paiement qui n'est pas autorisé en vertu de cet accord de DPA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits d'annulation de votre accord de DPA ou vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière, ou visitez paiements.ca.

Autorisation sur le compte

Vous garantissez que vous avez l'autorisation complète pour effectuer un débit préautorisé à partir de votre compte bancaire.

Partie F – Livraison de vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation

Utilisez cette partie du formulaire pour indiquer comment vous préférez que nous vous fassions parvenir vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation.

Déjà inscrit au service de courrier en ligne de l'ARC?

Si vous êtes déjà inscrit pour recevoir les avis par courriel de l'ARC, cochez la première case de la partie F à la **page 1** de ce formulaire.

ADC express – Votre déclarant par voie électronique recevra vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation

Après avoir lu et accepté les renseignements ci-dessous, cochez la deuxième case de la partie F à la **page 1** de ce formulaire si vous voulez que votre déclarant par voie électronique reçoive vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation par l'entremise de son logiciel.

Votre déclarant par voie électronique doit avoir une autorisation valide aux dossiers de l'ARC afin de pouvoir recevoir vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation. Pour en savoir plus sur la façon de demander ou d'annuler l'autorisation d'un représentant, allez à canada.ca/impots-autorisation-representant.

Si vous cochez la case pour que vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation soient accessibles électroniquement à votre déclarant par voie électronique nommé dans la partie D, incluant un escompteur, l'ARC **ne vous enverra pas** de copie papier de vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation.

Si vous avez droit à un remboursement d'impôt et que vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, nous rendrons l'avis accessible électroniquement à votre déclarant par voie électronique et nous vous enverrons votre chèque de remboursement par la poste. Si votre déclaration est escomptée et que vous avez droit à un remboursement d'impôt, votre avis de cotisation et votre remboursement seront envoyés à l'escompteur. Afin que votre escompteur reçoive l'ADC express, vous devez sélectionner l'option électronique en cochant la deuxième case de la partie F à la **page 1** de ce formulaire.

Cette option électronique est valide pour les cotisations et les nouvelles cotisations de l'année d'imposition courante seulement et n'aura aucune incidence sur les autres types de correspondance, l'ACE, les crédits de TPS/TVH et les paiements provinciaux connexes, les paiements anticipés de l'ACT ou tout autre paiement en trop réputé de l'impôt.

Avis de cotisation et de nouvelle cotisation sur papier

Si vous cochez la troisième case de la partie E à la **page 1** de ce formulaire, vous recevrez vos avis de cotisation et de nouvelle cotisation par Postes Canada une fois que la cotisation de votre déclaration ou de votre déclaration modifiée aura été établie. Si vous êtes déjà inscrit pour recevoir des avis par courriel de l'ARC, et que vous avez coché cette case, vous ne recevrez **pas** une copie de votre avis par l'entremise de Postes Canada.

Partie G – Déclaration et autorisation (obligatoire)

Si votre déclaration a été produite par TED, vous devez remplir les parties A, B, et G. En signant la partie G, vous reconnaissez que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, vous devez :

- conserver pendant six ans tous les documents utilisés pour préparer votre déclaration et nous fournir ces documents sur demande;
- fournir au déclarant par voie électronique nommé à la partie D l'original signé de ce formulaire et en conserver une copie.

En signant la partie G, vous déclarez que le déclarant par voie électronique nommé à la partie D transmet par voie électronique votre nouvelle déclaration de revenus et de prestations ou votre déclaration modifiée en votre nom. Si votre déclaration comporte des erreurs ou des omissions, vous nous autorisez à faire ce qui suit :

- divulguer ces erreurs ou omissions au déclarant par voie électronique;
- lui donner, si nécessaire, vos renseignements personnels.

Vous autorisez aussi le déclarant par voie électronique à **corriger les erreurs si votre déclaration est rejetée en apportant des changements et en transmettant votre déclaration de nouveau** pour que nous puissions l'accepter. Il ne doit toutefois pas apporter des changements qui modifient de plus de 300 \$ votre remboursement ou votre solde dû indiqué à la partie B.

En signant la partie G, vous déclarez que le déclarant par voie électronique nommé à la partie D est autorisé à fournir votre adresse courriel à l'ARC dans l'intention que vous receviez votre correspondance par voie électronique si vous choisissez l'une des options électroniques mentionné dans ce formulaire.

En signant la partie G, vous confirmez avoir compris que nous sommes responsables du caractère confidentiel des renseignements fiscaux produits par voie électronique **seulement** après que nous avons accepté ces renseignements.

Lorsqu'un **fiduciaire** ou **représentant légal** signe la partie G, vous atteste que les renseignements inscrits dans la partie A et les montants inscrits dans la partie B sont exacts, complets et révèlent la totalité des revenus de toutes provenances du contribuable que vous représentez. Si vous êtes l'exécuteur ou le représentant légal d'une **personne décédée**, vous devez soumettre une copie du certificat de décès au déclarant par voie électronique.

Vous êtes peut-être un **agriculteur** qui a demandé dans sa déclaration à participer aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. Si c'est le cas, en signant la partie G, vous autorisez l'ARC à partager les renseignements de votre déclaration de revenus avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada. Vous autorisez aussi celui-ci à partager ces renseignements avec les ministres provinciaux de l'Agriculture et les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux et provinciaux. Vous autorisez également le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada à partager tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande.

Pour en savoir plus sur la confidentialité, consultez le formulaire T1273, État A - Renseignements harmonisés pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers à canada.ca/arc-formulaires-publications.